

OFFRE EMPLOI SAISONNIER

|  |
| --- |
| **Poste de REFERENT VIE COLLECTIVE** **séjour de cohesion du Service national universel** |

|  |
| --- |
| Employeur : Service de la jeunesse, de l’engagement et du sport |
| Localisation géographique : centre d’accueil localisé EN BRETAGNE (précision à venir) |
| Contexte du recrutement : encadrement des séjours de cohésion 2024Le SNU 2024 permet à des volontaires de 15-17 ans de participer à un séjour de cohésion **pendant les vacances** ou avec leur classe (**classe engagée CLE**). L’encadrement nécessite **une bonne connaissance des spécificités des 15-17 ans**. |
| Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 14 jours consécutifs (encadrement des volontaires, convoyage, préparation-rangement du centre). Les jours de repos compensateur (jusqu’à 4) sont rémunérés et pris à chaque séjour selon le nombre de jours d’encadrement effectivement réalisés. Des jours de formation/préparation et suivi (de 2 à 5 jours) sont également à prévoir en amont du séjour. **Il est impératif d’y prendre part**. Les dates seront précisées ultérieurement.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Préparation puis séjour du **26 février au 9 mars** | 2. Préparation puis séjour CLE du **11 au 23 mars** |
| 3. Préparation puis séjour CLE du **25 mars au 6 avril** | 4. Préparation puis séjour du **22 avril au 4 mai** |
| 5. Préparation puis séjour CLE du **13 au 25 mai** | 6. Préparation puis séjour CLE du **3 au 14 juin** |
| 7. Préparation puis séjour du **17 au 28 juin** | 8. Préparation puis séjour du **3 au 15 juillet** |

 Les 4 jours de repos compensateur sont rémunérés et pris pendant (2 jours) et à la fin de chaque séjour (2 jours). Possibilité de candidater pour une seule ou plusieurs sessions. |
| Le poste et son environnement.  |
| Fonction : Référent vie collective |
| Conditions particulières d’exercice : Astreinte de nuit, logement sur site (hébergement et pension complète inclus) et Port obligatoire d’une tenue |
| Description du dispositif : Le SNU est un dispositif d’émancipation et de responsabilisation des jeunes volontaires, âgés entre 15 et 17 ans. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :* Développer la cohésion nationale, en favorisant le sentiment d’appartenance à la nation et l’identification des valeurs de la République,
* Promouvoir une culture de l’engagement, en vivant une expérience d’engagement porteuse de sens,
* Renforcer la résilience de la nation, en acquérant des compétences qui permettent de réagir en cas de crise

Le SNU s’articule en 2 étapes :* Un séjour de cohésion de 2 semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l’esprit de défense ;
* Une phase d’engagement de courte durée (mission d’intérêt général) ou du longue durée (service civique, intégration d’une réserve, engagement bénévole…). L’enjeu de cette phase réside dans la réalisation d’un parcours construit par chaque jeune lui-même à partir d’une offre accessible notamment sur [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr).
 |
|  |
| Descriptif de la structure : Le centre peut accueillir de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires chacune. L’encadrement des séjours de cohésion se compose de :* une équipe de direction : **un chef de centre,** un ou deux adjoints au chef de centre ;
* **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives, approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres)
* un référent vie collective venant en appui du référent sanitaire ;
* des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
* des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).
 |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) :Le référent « vie collective » mène des actions de prévention pour sécuriser l’inclusion de tous les jeunes et prévenir les risques de rupture de séjour. Il coordonne par ailleurs la mise en place des créneaux de démocratie interne. Il n’est pas en responsabilité d’un groupe, il est aux côtés des tuteurs de maisonnées et agit sous l’autorité du chef de centre.Il assure les missions suivantes (selon le profil des jeunes accueillis et les compétences déjà présentes) :1. Pour favoriser le vivre ensemble et l’inclusion de tous les jeunes volontaires
* Il coordonne la mise en place des temps de démocratie interne, l’organisation des conseils de maisonnée et encourage les initiatives des volontaires dans ce domaine.
* Il contribue à expliciter, faire comprendre et accepter le règlement intérieur et les règles de vie en vigueur au sein du centre ;
* Dès le début du séjour, il repère les situations problématiques dont les mineurs à besoins particuliers et sous l’autorité du chef de centre, s’assure de leur prise en charge. Pour cela, un lien est assuré avec le cadre santé et vient en appui de ce dernier ;
* Il rend compte des situations des jeunes en difficulté d’adaptation aux règles collectives du séjour ;
* Il peut, en complément des encadrants compétents (cadre de compagnie, référent sanitaire…), assurer un rôle d’écoute et d’orientation des volontaires en difficulté ;
* Le référent vie collective est le **référent harcèlement** du séjour de cohésion (repérage, orientation éventuelle, prise en charge de situations …).
1. Comme l’ensemble des tuteurs, il doit :
* Tenir des messages de prévention des conduites addictives ;
* Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements disciplinaires ;
* Gérer les difficultés interpersonnelles, les conflits ;
* Veiller à la sécurité des jeunes en faisant respecter strictement les mesures de sécurité ;

.  |
| Expérience professionnelle souhaitée :[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale ou confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre |
| Qualifications* Etre titulaire du BAFA au minimum (ou d’un diplôme figurant dans la liste de l’arrêté du 9 février 2007 (titres et diplômes permettant d’exercer en ACM) avec un approfondissement portant sur le handicap
* Etre titulaire de l’attestation de formation PSC1 ou équivalent

Connaissances :* Premiers secours en santé mentale ;
* Psychologie de l’adolescent ;
* Identification des risques psycho-sociaux ;
* Sécurité physique et morale des mineurs.
 |
| Compétences : * Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion ;
* Capacité d’écoute et réactivité ;
* Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement ;
* Expérience dans l’accompagnement des jeunes ;
* Expérience dans l’accueil et l’accompagnement de jeunes handicapés ou à besoins particuliers.
 |
| Rémunération et cadre d’emploi : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités. Contrat d’engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour (hors indemnité congé payé).Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l’Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel |

**CANDIDATURE A ENVOYER AU PLUS TÔT A**

|  |
| --- |
|  Léa Masset, Coordinatrice régionale à l’adresse : lea.masset@ac-rennes.fr  |